COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANDRAIS
SEANCE DU 18 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de LANDRAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes (*en raison des mesures sanitaires dues au Covid 19)*, sous la Présidence de Mme Christelle GRASSO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 Janvier 2021

Présents : MM. BETHOULE S. DAHERON J. FERCHAUD JC. GABET C. GRASSO C. GRELET C. GRELET M. MOINARD P. PINAUD L. SAMME E. STENGER C. TURGNE F.

Absent : Excusés: Mme CHARRON E. VALETTE M (1 pouvoir à BETHOULE S) MARCHAIS O.

Le compte rendu de la précédente réunion ayant été approuvé à l'unanimité, madame le Maire déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BETHOULE

ORDRE DU JOUR : session ordinaire

- Acquisition parcelle B 1211 (3m²) Fondouce pour emplacement abri bus
- Acqusition parcelle B 1429 (11m²) rue des 2 Moulins
- Alarme bâtiments communaux : retour sur entretien avec le gendarme référent sécurité

- Informations diverses

ACQUISITION PARCELLE B 1211 A FONDOUCE POUR EMPLACEMENT ABRI BUS

Madame le Maire expose aux conseillers qu'en 2009 lors de la succession de Monsieur Norbert FERCHAUD, il a été procédé à une division de parcelles rue des Acacias à Fondouce.

Parmi ces parcelles, l'une d'entre elle, de 3m² a été « réservée » pour la commune afin d'y installer un abri bus. Une autorisation des propriétaires avait déjà été donnée pour l'emplacement actuel de l'abri (situé à l'angle gauche de la parcelle B 1158). Cette parcelle ainsi que la B 1157 ont été redivisées en 3 parcelles (B 1208, 1209 et 1210) + une parcelle de 3m² (B 1211) réservée pour la commune (voir plan).

L'abri bus se trouve actuellement dans le passage permettant l'accès à la B 1209. Il est donc nécessaire de le déplacer sur la parcelle B 1211 et de régulariser cette cession au profit de la commune comme il était prévu en 2009.

Après avoir pris contact avec la famille FERCHAUD, celle-ci est tout à fait d'accord pour acter cette vente au prix des tarifs appliqués en zone urbanisable dans ce secteur, soit 45 € du m² et donc 135 € pour 3m².

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des membres présents l'acquisition de cette parcelle pour y installer l'abri bus. Il autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer l'acte pour finalier cette vente auprès de Me PARENTEAU, notaire à Ciré d'Aunis.

Cette somme ainsi que les frais de notaire seront inscrits au budget primitif 2021.

ACQUISITION PARCELLE B 1429 rue des 2 Moulins

Madame le Maire rappelle aux conseillers que lors de la séance du 7 septembre 2020 elle leur a fait part d'un courrier reçu de la fondation ARC concernant une parcelle située rue des 2 Moulins de 11m² (B1429). La moitié de cette parcelle a été recueillie par la fondation Arc dans le cadre de la succession de Mme Jeannine TRANCHET. L'autre moitié appartient à deux personnes physiques. La Fondation demandait si la commune était intéressée pour acquérir cette parcelle.

Il s'agit en fait d'une bande de terrain, en limite de la voie publique et qui permet l'accès à 3 propriétés riveraines de la rue des 2 Moulins.

Les riverains concernaient ont été contactés, et ne souhaitent pas acquérir pour chacun la partie qui les concerne.

Il avait été dit que cette bande de terrain pourrait éventuellement permettre un aménagement de la rue si besoin.

Après avoir pris contact avec la Fondation ARC qui attendait une offre d'achat de la part de la commune, la somme de 230 € a été proposée pour cette bande de terrain.

La Fondation ARC ayant répondu favorablement, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer l'acte pour finalier cette vente auprès de Me PARENTEAU, notaire à Ciré d'Aunis.

Cette somme ainsi que les frais de notaire seront inscrits au budget primitif 2021.

ALARME BATIMENTS COMMUNAUX : RETOUR SUR ENTRETIEN AVEC LE GENDARME REFERENT SECURITE

Madame le Maire rend compte aux conseillers de l'entretien qu'elle a eu avec le référent sécurité de la gendarmerie, Monsieur GAUTHIER au sujet des alarmes et vidéoprotection des bâtiments communaux.

En effet, il faut envisager de mettre sous alarme les bâtiments communaux, mairie et annexes (agence postale) ainsi que les ateliers. La bibliothèque et la salle des associations bénéficient déjà d'une alarme.

On constate malheureusement de plus en plus de vols ou de dégradations de biens publics et par prévention des mesures de sécurité s'imposent.

Le référent a donc évoqué les différents dispositifs existants, de la participation citoyenne à l'alarme anti-intrusion et la réglementation concernant la vidéoprotection. Il a insisté sur le choix des équipements qui devra répondre à certaines normes réglementaires et à l'installation faite par un professionnel.

Madame le Maire demande donc aux conseillers de réfléchir à ce sujet afin que la commune puisse trouver la solution la mieux adaptée pour une mise en sécurité des bâtiments.

Si les conseillers sont d'accord sur le principe, des devis seront demandés et des aides sollicitées pour le financement d'un tel équipement.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Jean-Charles FERCHAUD indique qu'il y a un « nid de poule » important au niveau de la Bâtonnerie et que la ligne téléphonique en direction des Granges est défaillante.

Le même problème a été constaté sur Monlieu et la Bâtonnerie. La mairie va contacter « Orange »

Madame le Maire fait part aux conseillers de nouveaux dépôts sauvages de déchets ménagers et autres un peu partout sur le territoire de la commune, notamment un dépôt de gravats important aux pieds des éoliennes. Elle informe le conseil qu'elle va prendre un arrêté municipal contre les dépôts sauvages qui permettra de verbaliser les contrevenants.

Séance levée à 21 heures.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Les conseillers,

le Maire,
Christelle GRASSO